

# Inami : la sortie des études de médecine cadenassée

En arrivant à son poste, la ministre de la Santé Maggie De Block (VLD) s'est attaquée à une lourde tâche : régler la question du trop grand nombre d'étudiants en médecine par rapport aux quotas qui devaient être respectés dans le secteur.

Amorçant une solution, la Communauté française a mis en place un examen d'entrée pour accéder à ces études. Problème : en septembre 2018, 1.042 étudiants l'ont réussi, pour seulement 502 numéros Inami disponibles en fin de parcours. Alors Maggie De Block ajoute un verrou.

Pour les étudiants entrés dès 2019, une « attestation de contingentement » devra être délivrée en fin d'études pour obtenir un numéro Inami. « Les maîtres de stage ne pourront plus former de candidats qui ne sont pas en possession d'une telle attestation » et « seuls les candidats

en possession d'un tel sésame pourront facturer des prestations à l'assurance maladie », précise Maggie De Block.

Du côté francophone, on fulmine déjà, accusant la ministre « d'esbroufe pour séduire l'électorat flamand ». ■

## Médecine : De Block veut verrouiller la sortie

ENSEIGNEMENT À partir de 2025, les quotas de numéro Inami seront doublés d'un système « d'attestations de contingentement »

Jamais, jusqu'ici, un ministre n'a osé prononcer une interdiction d'exercer à l'égard de diplômés en médecine parce qu'ils sont « hors quota fédéral ». On leur a toujours permis – qu'ils soient francophones ou néerlandophones d'ailleurs – d'avoir accès à cette profession pour laquelle ils ont étudié comme personne durant 6 ou 7 ans, quitte à faire payer aux générations futures les dépassements du passé.

Il ne faut jamais dire jamais... Dans sa déclaration de politique générale, la ministre Maggie De Block (VLD) change de ton. « Afin de s'assurer que les quotas pour les médecins pour 2025 et les années suivantes et ceux pour les dentistes pour 2024 et les années suivantes seront respectés, je soumettrai cette année au gouvernement un arrêté royal prévoyant l'introduction du système appelé "attestations de contingentement" », annonce-t-elle.

En clair, la ministre de la Santé annonce mettre en place un verrou supplémentaire destiné à contrer la difficulté des entités fédérées à respecter les quotas de

formation dans ce secteur. Pour comprendre il faut rembobiner le film de l'histoire sur ce sujet. Ces dernières années, la Communauté flamande (un peu) et la Communauté française (beaucoup) ont produit des milliers de médecins surnuméraires par rapport aux quotas édictés par le fédéral. Arrivant au pouvoir en 2014, Maggie De Block a voulu remettre de l'ordre dans cette histoire. Un troc a été conclu avec les francophones : délivrance d'un numéro Inami à tous les surnuméraires en échange, d'une part d'un filtre efficace au début des études, d'autre part d'une réduction des quotas francophones pendant une dizaine d'années pour « rembourser » cette faveur fédérale.

« Des excédents comme ceux accumulés par le passé ne seront plus autorisés » MAGGIE DE BLOCK

Ce filtre a pris la forme d'un concours en fin de première en 2016 et 2017 avant d'être réduit à néant par des actions en justice. En septembre 2017, le premier

examen d'entrée francophone dans le secteur semblait avoir apaisé les tensions (647 lauréats en médecine pour 607 numéros Inami disponibles). En septembre 2018, la donne a profondément changé : 1.042 lauréats en médecine pour seulement 505 numéros.

D'où cet empressement de la ministre à régler la question des surnuméraires. À partir de 2025 pour les médecins (qui entreront en septembre 2019) et de 2024 pour les dentistes (qui sont entrés en septembre 2018), elle verrouillera la sortie des études : l'accès à l'un des numéros Inami sera conditionné à la possession d'une « attestation de contingentement » dont le nombre ne dépassera pas les quotas fixés pour l'année en question.

Pour être certaine que le message soit clair, De Block ajoute d'une part, « les maîtres de stage ne pourront plus former de candidats qui ne sont pas en possession d'une telle attestation » ; d'autre part « seuls les candidats en possession d'un tel sésame pourront facturer des prestations

à l'assurance maladie ».

Examen d'entrée plus sévère ? Concours ? Maggie De Block ne s'intéresse pas à la question. Elle rappelle, toujours dans sa note de politique générale, que « ce sont les Communautés et non l'État fédéral qui sont compétentes pour prendre des mesures visant à aligner le flux entrant dans la formation de base de médecin et de dentiste sur les quotas fédéraux. Des excédents comme ceux accumulés par le passé ne seront plus autorisés. Parce que je veux faire tout ce qui est en mon pouvoir pour éviter à des jeunes gens d'entamer une formation longue et coûteuse pour ensuite constater qu'ils ne peuvent pas entamer leur stage et donc ne pourront jamais exercer leur profession ! »

Le ton se fait plus sage pour conclure : « Je vais proposer dans le cadre de la Conférence interministérielle Santé publique, élargie aux ministres des entités fédérées en charge de l'enseignement, d'entamer la négociation d'un protocole d'accord. » ■

ERIC BURGRAFF

### RÉACTION

#### « Irresponsable et inacceptable »

À la lecture de la note de politique générale de Maggie De Block, la députée CDH Catherine Fonck a avalé son café de travers... « La ministre met tout simplement un tour de vis supplémentaire : tous les étudiants hors quotas seront bloqués. Ils le seront d'autant plus que les maîtres de stage auront interdiction de les former. La seule solution pour ces jeunes sera de partir faire

leur spécialisation à l'étranger puis, après un ou deux ans, ils pourront revenir en Belgique où ils recevront un numéro Inami au nom de la libre circulation des diplômes. Le tout alors que 106 communes wallonnes sur 269 sont en pénurie de généralistes, que la pyramide des âges va voir des centaines de médecins francophones partir à la retraite et qu'on laisse portes ouvertes aux jeunes formés à l'étranger. Qu'est-ce que c'est que cette manière d'aborder la politique ? Maggie De Block fait juste de la musculature pour faire mal aux francophones. C'est de l'esbroufe pour séduire l'électorat flamand, c'est irresponsable et inacceptable. »

E.B.